

PRATIQUE DEBUTANT				
Leçon	Contenu	1	2	3
Sécurité	briefing météo			
	environnement			
	matériel			
	actions vitales			
Technique au sol sans G.M.P. 20 heures en 4 séances min. (*)	visite pré-vol			
	mise en place matériel			
	prise de commandes			
	gonflage dos à la voile			
	gonflage face à la voile			
	contrôle de la voile			
	course/trajectoire			
Vols en pente école (facultatif)	décollage			
	vol en ligne droite			
	vol avec virage			
	atterrissage			
Treuil d'initiation (facultatif)	briefing treuil			
	course/décollage			
	tenue d'axe			
	atterrissage			
	largage/virage			
Technique au sol avec G.M.P.	visite prévol			
	visite prévol G.M.P.			
	mise en route			
	gonflage/contrôle			
	course/trajectoire			
	gestion moteur			
Vol biplace (facultatif)				
Pilotage de base en vol	décollage			
	montée			
	palier			
	descente			
	virages			
Pilotage de base en approche	finale			
	atterrissage			
	P.T.S./P.T.8/P.T.U			
	manœuvre aux arrières			
	dérive/panne moteur			
Niveau minimal pour autorisation de vol seul à bord, si tous les exercices sont acquis et parfaitement réalisés				

(\*) Dans le cas où la formation ne comporte pas de vols en PE ou au treuil.

THEORIE					
Leçon	Contenu	1	2	3	
Sécurité	analyse météo				
	analyse matériel				
	analyse environnement				
	facteurs humains				
	le parapente				
Théorie de base	la sellette				
	le G.M.P.				
	mécanique				
	visite prévol				
	actions vitales				
Théorie du vol treuillé (facultatif)	largage au sol				
	course/décollage				
	tenue d'axe				
	atterrissage				
	palettage/radio				
Théorie technique appliquée au vol	les tours de piste				
	décollage				
	installation/sellette				
	les virages				
	atterrissage				
	le gradient				
	polaire de vitesse				
	roulis				
	tangage				
	les décrochages				
	les fermetures				
	Théorie générale	hauteurs de survol			
		circulation aérienne			
espaces aériens					
prise de renseignement					
le vol à vue					
météo					
prise de bulletins météo					
NOTAM					
transport du matériel					
entretien					
le parachute de secours					
démarrateur électrique					
accrochages parapente					
hélice					

CONDITIONS EN LECON														
Conditions	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Vent nul														
Vent faible														
Vent modéré														
Turbulences														
Radio (R) palettes (P)														
Durée de La leçon														
Cumul														
Durée/nombre de vols														
Cumul														
Date														
Signature de l'élève														

Le livret de progression est détenu par l'élève ; il le transmettra à la fédération pour l'obtention de la licence d'entraînement, l'instructeur en gardant une copie.

La fiche de progression est à remplir par l'instructeur en présence et avec la participation de l'élève. Elle représente un support pédagogique pour l'instructeur et permet à l'élève de connaître le cursus minimum de formation pour réaliser un vol « seul à bord » en paramoteur.

La notation des connaissances de l'élève est la suivante :

- 1 Elément ou leçon vue ou abordée
- 2 Elément ou leçon partiellement assimilé
- 3 Elément ou leçon compris et restitué

La hauteur de vol minimale autorisée en rase campagne ou sur l'eau est de 150 mètres.  
 Cette hauteur de vol minimale est portée à 300 mètres au dessus de l'obstacle le plus élevé d'une ville, d'un complexe industriel, d'une autoroute, etc... En tous cas il faut une hauteur suffisante pour pouvoir se poser en plané en toute sécurité à tout moment.  
 On ne peut voler à plus de 1.370 mètres par rapport au niveau moyen de la mer et de 900 mètres par rapport au sol survolé.  
 Il est impératif de s'assurer que l'espace où on évolue n'est pas contrôlé (CTR, TMA...) ou interdit (Ciergnon).  
 Les vols de nuit sont interdits. Les vols de jour s'entendent de 30 minutes avant le lever du soleil à 30 minutes après son coucher.

**L'assurance :**

L'assurance fédérale est imposée par la Fédération Belge de Paramoteur.

**Documents à emporter en vol :**

La carte d'identité, preuve de l'enregistrement et déclaration de compétence.

VALIDATION DE LA FORMATION	
<b>PILOTE</b>	
Nom :	Prénom :
<b>ECOLE</b>	
Nom de l'école :	
Adresse :	
Type de GPM pour l'écolage :	
<input type="checkbox"/> GPM dorsal <input type="checkbox"/> GPM tricycle	
Instructeur :	
L'instructeur déclare que le pilote terminée son formation.	
Signature :	Date :
<b>Fédération Belge de Paramoteur</b>	
Het huis der Vleugels Montoyerstraat 1/21 1000 Brussel	
Signature :	Date :

**FBPM**  
 Fédération  
 Belge de  
 Paramoteur



**LIVRET DE PROGRESSION PARAMOTEUR**

Nom :	Prénom :
Adresse :	
e-mail :	
Tel:	Gsm
Né(e) le :	

<b>AVERTISSEMENT</b>	Je soussigné(e) déclare être en bonne santé physique et psychique et reconnais avoir été averti des risques potentiels inhérents à la pratique du paramoteur.	
	Je m'engage donc à respecter les consignes et conseils prodigués par mon instructeur et suivre la formation nécessaire qui me permettra d'obtenir la licence d'entraînement	
	Je n'ignore pas que ce type d'activité aéronautique ne permet pas les vols en double commande et que, de ce fait, après l'entraînement théorique et pratique, je réaliserai ces vols seul à bord, en respectant la législation aérienne en vigueur en Belgique et comme écrit dans l'arrêté royal du 06.10.2014	
	Je n'ignore pas devoir être assuré pour pratiquer le paramoteur.	
A	le	Signature
Lu et approuvé (écrit à la main)		

**FBPM** - Fédération Belge de Paramoteur asbl  
<http://www.fédérationparamoteur.be>  
[info@fédérationparamoteur.be](mailto:info@fédérationparamoteur.be)